

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux Valaisans

Paraissant le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Suisse : Un an fr. 6. Six mois fr. 3 50.

Trois mois fr. 2 50.

Etranger : (Union postale 9. fr.)

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION

On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré* à Sion.

On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

Ex-cantonaux 15 cent. la ligne ou son espace.

Adresser directement à l'imprimerie

Jos. BEGER, à Sion.

AVIS.

Les personnes qui n'auront pas refusé le présent Numéro seront considérées comme ayant renouvelé leur abonnement pour 1887.

Canton du Valais.

Bas-Valais, le 29 décembre 1886.

La *Gazette du Valais* prétend que M. Henri Bioley est domicilié à Monthey depuis 20 ans; il en est de cette assertion comme de tant d'autres débitées par elle depuis trois semaines et que personne n'a jamais pris au sérieux. Chacun sait que M. Bioley s'est constamment fait nommer député pour St-Maurice dont il est ressortissant et que c'est à cette commune et non à Monthey qu'il payait l'impôt pour son traitement de conseiller d'Etat. Au reste sa présence dans les réunions préparatoires de ce district pour la nomination des députés a laissé des souvenirs qui ne sont point encore effacés. On se rappelle les procédés peu édifiants dont il a usé pour écarter de la députation son collègue du Conseil d'Etat.

M. Bioley est domicilié à Monthey depuis le jour où il y est venu pour remplacer un magistrat regretté qu'une intrigue bien connue avait écarté. Le jour de l'arrivée de l'intrus, comme l'appelaient certains conservateurs, a fait époque.

Si l'on en croit ce qui se dit dans le public, le Tribunal ne ferait pas preuve d'une grande activité; les dossiers s'y amoncellent, et le

nombre des procès qui attendent une solution ne fait que s'accroître. C'est sans doute pour laisser déblayer le terrain par ses suppléants que le principal songe à passer à Berne à peu près deux mois de l'année.

Nous ne contesterons pas que M. Bioley ait du talent; nous nous demandons si ses goûts, son inclination le portent bien à la judicature. Est-on bien placé pour rendre une justice impartiale quand on fait de la politique militante depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année, quand on se livre à une polémique incessante, à des diatribes passionnées dans lesquelles ne sont guère ménagés ses adversaires politiques? Se trouve-t-on dans une conditions d'esprit propre à tenir une balance égale entre ses justiciables quand on sait s'ils ont voté pour ou contre soi, accepté ou repoussé sa candidature.

La *Gazette du Valais* trouve mauvais que le parti libéral ait recouru contre l'arrêté qui a convoqué les assemblées primaires pour le 5, à l'effet de nommer un conseiller national; s'il a agi ainsi, c'est avec un calme parfait, sans y mettre la moindre passion; il ne pouvait laisser passer inaperçu une violation manifeste de la loi, de la loi qui doit une protection égale à tous les citoyens.

Le parti libéral en Valais n'est pas un parti qui donne de la tablature au gouvernement; il veut l'ordre et la tranquillité; ses représentants ne vont pas au Grand-Conseil pour y faire une opposition systématique; ils prennent loyalement part aux délibérations et acceptent les lois et les propositions qui sont

présentées chaque fois qu'il les trouve dans l'intérêt du peuple. Et c'est quand tout est calme, quand le parti libéral n'avait pas même encore songé à l'élection qui devait avoir lieu, qu'on lance un arrêté qu'il regarde comme une provocation. Son attitude est correcte et il n'a rien à se reprocher.

Encore l'élection Bioley.

E finita la comedia! Elle est finie cette pitteuse comédie qui a abouti à la confusion et à la honte du gouvernement du Valais. L'élection Bioley a été cassée à l'unanimité.

Personne, pas même un député valaisan, n'a osé défendre le point de vue inconstitutionnel auquel s'était placé le Conseil d'Etat. Seul, M. de Werra, l'avocat à la parole facile, a plaidé en sa faveur les circonstances atténuantes, sans oser formuler une proposition contraire à celle de la commission qui concluait à l'invalidation pure et simple.

Et le Conseil national, jugeant sans doute le gouvernement valaisan suffisamment puni par le ridicule dont il s'est couvert dans la Suisse entière, par la réprobation unanime de la presse, depuis la *Liberté* de Fribourg, le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne*, le Conseil national, disons-nous, a admis les circonstances atténuantes en faveur du gouvernement coupable et convaincu de rébellion ouverte et manifeste contre la loi.

Quelle conclusion tirons-nous de ce coup d'Etat raté? Et surtout quelle conclusion en tireront nos paysans, les citoyens respectueux de la loi qui avaient toujours cru jusqu'à présent

blancs étaient attachés derrière sa tête et formaient une queue, selon la mode ancienne. Un œil de poudre couvrait ses tempes, ainsi que son front sillonné de rides. Il portait un habit noir et des culottes à boucles d'acier. Sur un de ses bras était placée une redingote ouatée de taffetas puce. L'autre main tenait une grande canne et un chapeau. L'ensemble de la toilette du médecin du village prouvait qu'il avait ce jour-là apporté beaucoup de soin à se parer; mais les bas noirs et l'habit du docteur étaient couverts de larges taches de boue, comme si le pauvre vieillard eût fait une chute au fond de quelque fossé. Il s'arrêta sur le seuil de la porte, étonné de se trouver en si nombreuse compagnie. Un peu d'embarras se peignit un instant sur son physionomie; puis il se remit et salua sans parler. A cette entrée étrange, les convives furent saisis d'une grande envie de rire, qu'ils réprimèrent plus ou moins bien. M^{me} de Moncar seule, en maîtresse de maison qui ne peut pas faillir à la politesse, garda son sérieux.

— Mon Dieu! docteur, auriez-vous versé? demanda-t-elle.

Le docteur Barnabé, avant de répondre, regarda tout le jeune monde qui l'entourait, et, si naïve que fut sa physionomie, il était impossi-

ble qu'il ne se rendit compte de l'hilarité causée par sa venue. Il répondit tranquillement:

— Je n'ai pas versé. Un pauvre charretier est tombé sous les roues de sa voiture; je passais, je l'ai relevé.

Et le docteur se dirigea vers celle des chaises restée vide autour de la table. Il prit sa serviette, la déploya, en passa une des extrémités dans la boutonnière de son habit, étala le reste sur sa poitrine et sur ses genoux.

A ce début, de nombreux sourires errèrent sur les lèvres des convives; quelques chuchotements rompirent le silence. Cette fois, le docteur ne leva pas les yeux, peut-être ne vit-il rien.

— Y a-t-il beaucoup de malades dans le village? demanda Mme de Moncar, tandis que l'on servait le nouveau venu.

— Mais oui, madame, beaucoup.

— Le pays est-il donc malsain?

— Non, madame.

— Mais ces maladies, d'où viennent elles?

— Du grand soleil pendant les moissons, du froid et de l'humidité pendant l'hiver.

Un des convives, affectant un grand sérieux, se mêla à la conversation.

— Alors, Monsieur, dans ce pays sain, on

2 FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

LA MAISON BLANCHE

PAR F. LAGENEVAIS.

I.

— Mon Dieu! mesdames, s'écria M^{me} de Moncar, j'ai oublié de vous prévenir que j'avais été absolument forcée de prier à notre déjeuner le médecin du village, un vieillard qui jadis a rendu des services à la famille de mon oncle, et que j'ai entrevu une ou deux fois. Ne vous effrayez pas de cet hôte, il est fort taciturne. Après quelques paroles de politesse, nous ferons comme s'il n'était pas là, d'ailleurs je n'imagine pas qu'il veuille beaucoup prolonger sa visite.

En ce moment, la porte de la salle à manger s'ouvrit, et l'on vit entrer le docteur Barnabé. C'était un petit vieillard bien faible, bien chétif, à la physionomie douce et calme. Ses cheveux

que le gouvernement avait pour mission de faire exécuter et respecter la loi et non de la violer ? Qu'en penseront nos modestes administrations de commune que le gouvernement frappe à chaque instant d'amendes exorbitantes, souvent pour des contraventions de peu d'importance et de vraies futilités ?

Ils penseront sans doute comme nous et comme tout le monde que plus cela change et plus c'est la même chose, qu'on punit les petits et qu'on laisse courir les grands.

Mais si le gouvernement du Valais a trouvé grâce devant le Conseil national, grâce due à ses démarches humiliantes, il est un tribunal qui ne l'absoudra pas : le tribunal de l'opinion publique. Celui-là l'a jugé et condamné sans circonstances atténuantes.

Reste la question des frais et le bon peuple valaisan est toujours là.

Et plus ça change, et plus c'est la même chose !

— 0 —

Nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* :

Après Fribourg, Sion

La *Nouvelle Gazette du Valais* commence aussi contre nous la mesquine campagne que la *Liberté* et l'*Ami du Peuple* renouvellent périodiquement, chaque année, à pareille époque.

Il faudrait à ces journaux le monopole des abonnements dans les cantons de Fribourg et du Valais. Intérêt de boutique qu'on déguise en intérêt religieux.

La *Nouvelle Gazette du Valais* y perdra son encre tout comme ses confrères de Fribourg y perdent la leur.

Nos abonnés sont assez intelligents pour choisir eux-mêmes leur lecture ; s'ils choisissent la *Gazette*, c'est évidemment qu'ils ont cela leurs motifs.

Ils savent d'ailleurs, nous lisant, quelle est notre politique, politique de liberté pour tous. Nous l'avons suivi lorsqu'il y avait quelque peine à le faire, lorsqu'il s'agissait de défendre les droits et la dignité des cantons catholiques contre les assauts du radicalisme : à l'occasion du conflit de Sabio, lorsqu'on mettait le canton de Fribourg et ses cimetières à l'index, quand on menaçait du "bailli scolaire" les écoles confessionnelles et qu'on s'appropriait à interdire aux congréganistes le droit d'enseigner l'alphabet aux enfants catholiques. Nous avons combattu alors pour la liberté et pour le droit, pour les traditions de la Suisse et pour la paix religieuse.

est malade toute l'année ?

Le docteur leva ses petits yeux gris vers son interlocuteur, le regarda, hésita et semblait retenu ou chercher une réponse. Mme de Moncar intervint avec bonté.

— Je sais, dit-elle, que vous êtes ici la providence de tout ce qui souffre.

— Oh ! vous êtes trop bonne ! répondit le vieillard, et il parut fort occupé d'une tranche de pâté qu'il venait de se servir.

Alors on laissa le docteur Barnabé livré à lui-même, et la conversation reprit son cours.

Si les regards par hasard tombaient sur le paisible vieillard, on glissait sur lui un léger sarcasme, qui, mêlé à d'autres discours, devait, pensait-on, passer inaperçu de celui qui en était l'objet. Ce n'était pas que ces jeunes gens et ces jeunes femmes ne fussent habituellement polis et n'eussent de la bonté au fond du cœur ; mais, ce jour-là, le voyage, l'entrain du déjeuner, leur réunion, les rires qui avaient commencé avec les événements de la journée, tout cela avait amené une gaieté sans raison, une moquerie communicative, qui les rendaient sans merci pour la victime que le hasard jetait sur leur chemin. Le docteur parut manger tranquillement, sans lever les yeux, sans prêter l'o-

Et nous continuerons ainsi. Et c'est parce que nos abonnés de Fribourg et du Valais le savent qu'ils continuent à nous lire. Ils pensent sans doute que cette politique libérale, faite de tolérance et de respect des opinions et des croyances d'autrui, vaut plus pour la paix de la Suisse que la politique étroite, brouillonne et agressive de la *Liberté*, à laquelle la *Nouvelle Gazette du Valais* emboîte aujourd'hui le pas.

Leur approbation nous suffit.

Que les feuilles radicales nous appellent jésuites ; que la *Liberté* et la *Nouvelle Gazette du Valais* nous appellent radicaux, tant mieux. Cela nous permet de croire que nous ne sommes ni l'un ni l'autre.

Et quant à nos confrères de Sion et de Fribourg, ils feront bien de prendre chez M. Géraudel des leçons de réclame. La bonne réclame consiste à faire bien par soi, et non pas à dénigrer autrui. M. Géraudel n'a jamais contesté que la Revalessière du Barry ne fût douce et souveraine contre tous les maux. C'eût été la signaler à l'attention du public.

— 0 —

On nous écrit :

L'élection du 5 décembre a passé par les étrivières à Berne.

Le Conseil national a bien eu un sentiment de commisération pour ce bon gouvernement valaisan qui a agi sans malice, mais quand une loi est faite pour toute la Suisse, il faut qu'elle s'exécute en Valais aussi bien que dans les autres cantons.

Ce serait bien étonnant si M. Henri Bioley partageait l'opinion de l'unanimité du Conseil national, mais, comme il lui serait inutile de se regimber, il n'a qu'à prendre son parti de sa déconvenue.

C'est du reste ce qu'il fait. Ce n'est qu'un recul pour mieux sauter et il est sûr d'avoir dans la prochaine votation une majorité plus forte encore que dans la première. Du moins ses journaux le prédisent.

Il est possible qu'il en soit ainsi. Si l'on décompose les 4700 électeurs qui ont donné dans le coup d'Etat du 5 décembre on en trouve qui sont allés voter par conviction, ceux-là sont et resteront inébranlables. Beaucoup y sont allés pour boire un verre et ils y retourneront. Qui a bu boira. Enfin un grand nombre n'avaient nulle envie d'aller voter pour ce qui n'était pas selon leur cœur, mais quand les *bas violets* marquent le pas et battent la mesure ; quand

reille, sans proférer une parole ; on le tint pour sourd et muet, et le déjeuner s'acheva sans contrainte.

Quand on sortit de table, le docteur Barnabé fit quelques pas en arrière, laissant chaque homme choisir la femme qu'il voulait reconduire au salon. Une des compagnes de Mme de Moncar étant restée seule, le médecin du village s'avança timidement, et lui offrit, non le bras, mais la main. Les doigts de la jeune femme étaient à peine effleurés par les doigts du docteur, qui, légèrement incliné en signe de respect, s'avança à pas comptés vers le salon. De nouveaux sourires accueillirent cette entrée, mais aucun nage ne se montra sur le front du vieillard, que l'on déclara aveugle aussi bien que sourd et muet.

M. Barnabé, s'étant séparé de sa compagne, chercha la plus petite, la plus modeste des chaises du salon. Il la poussa à l'écart, bien loin de tout le monde, s'y assit, plaça sa canne entre ses genoux, croisa ses mains sur la pomme de sa canne, et vint appuyer son menton sur ses mains. Dans cette position méditative, il resta silencieux, et de temps à autre, ses yeux se fermèrent, comme si un doux sommeil, qu'il n'appelait ni ne repoussait, eût été au moment de s'emparer de lui.

les bons pasteurs indigènes et *allobroges* sermentent et font la tournée des maisons comme à Troistorrens, Fully, Saxon et tant d'autres paroisses ; quand les préfets dont l'un a déjà reçu sa récompense, font l'article, il n'est pas facile de rester tranquille chez soi !

Or il est bien certain qu'on ne permettra pas à ces 4700 honnêtes citoyens convaincus, altérés ou pourchassés à coups d'anathème et de goupillon de se déjuger à si courte distance. Evidemment les mêmes moyens renouvelés et perfectionnés amèneront un résultat identique, sinon supérieur à celui du 5 décembre.

Ainsi donc M. Henri Bioley ira faire la roue dans la ville fédérale. Il a promis à ses électeurs d'aller y exercer une influence heureuse sur les Conseils. — Schoking !!!

Cette prétention monumentale qui peint bien l'homme est affichée *textuellement* dans la *Gazette du Valais* et dans l'*Ami*. Nous nous promettons de suivre, avec tout l'intérêt qu'il mérite, le développement de cette influence.

Vouvry, le 25 décembre 1886.

Le 25 du mois passé, une foule sympathique accompagnait Maurice Imoff, constructeur-mécanicien à Vouvry, à sa dernière demeure, car cet honnête homme s'était attiré l'estime publique par sa conduite exemplaire et par sa tolérance en matière d'opinion. Plusieurs personnes des environs avaient tenu à se joindre aux habitants de la commune pour rendre les derniers devoirs à cet excellent citoyen. Aussi, qu'elle ne doit pas être l'indignation de tous les esprits libéraux du Valais en apprenant que le curé de Vouvry, se basant sur le fait que M. Imoff appartenait à la religion réformée, refusa nettement de prêter le drap mortuaire, drap qui, remarquons-le, a été acheté avec le produit d'une souscription publique où des protestants même avaient apporté leur obole, aucune réserve n'indiquant que son emploi serait restreint à l'usage des catholiques. Et ce qui paraît incroyable, c'est que le curé se rendit auprès du fossoyeur et certifia nettement que les réglemens tracés par l'évêque s'opposaient à ce qu'un adhérent au culte réformé fut enseveli à la suite des autres, c'est-à-dire dans la terre bénie, et il insista pour que la tombe fut creusée dans un endroit écarté. Nous devons faire ici l'éloge du fossoyeur, qui répliqua qu'il n'avait rien à faire avec les réglemens de l'évêque mais bien à obéir aux lois fédérales, et que celles-ci prescri-

— Madame de Moncar, s'écria un des voyageurs, je pense que vous n'avez pas le projet d'habiter ces ruines et ce désert ?

— Non, vraiment, ce n'est pas mon projet ; mais voici de hautes futaies, des bois agrestes. M. de Moncar pourrait bien être tenté au moment des chasses, de venir ici passer quelques mois d'automne.

— Mais alors il faut abattre, reconstruire, déblayer, arracher !

— Faisons un plan, s'écria la jeune comtesse ; sortons, et traçons le jardin futur de mes domaines.

Il était dit que cette partie de plaisir tournerait à mal. En ce moment un gros nuage creva et laissa tomber une pluie fine et serrée. Impossible de quitter le salon.

— Mon Dieu ! qu'allons-nous faire ? reprit Mme de Moncar ; les chevaux ont besoin de plusieurs heures de repos. Il est évident qu'il pleuvra longtemps. Cette herbe qui pousse partout est mouillée à ne pouvoir laisser faire un pas d'ici à huit jours ; toutes les cordes du piano sont cassées. Il n'y a pas un livre à dix lieues à la ronde. Ce salon est glacial et triste à mourir. Qu'allons-nous devenir ?

(A suivre.)

vent l'égalité pour tous. Après cette réponse courageuse il continua de creuser la fosse au bon endroit.

En notre qualité de citoyen de Vouvry, nous sommes étonné que la vaillante population de cette localité n'ait pas hautement protesté contre cet acte d'intolérance, population dont plusieurs enfants ont versé leur sang au Trient pour la cause de la liberté et de la justice. Il est regrettable qu'un curé qui se prétend ministre d'un Dieu de bonté et de charité se soit montré aussi injuste, lorsque son devoir lui aurait commandé, ce que du reste il a chaque jour sur la bouche, l'amour du prochain. Et c'est cette incompréhensible insulte à un citoyen suisse et un homme de bien, qui nous oblige à répéter cette parole d'un illustre patriote français : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. »

Un citoyen de Vouvry.

Vendredi, 17 décembre, les nommés Guex-Crosier, Pierre Martinal et son fils aîné, occupés à un défoncement de terrain aux Condemines, à dix minutes du village de la Croix, près Martigny, faisaient sauter d'énormes cailloux avec des cartouches de dynamite. Tout à coup, sans que l'on puisse bien se rendre compte s'il y a eu imprudence ou maladresse, six cartouches éclatent avec une explosion formidable qui, comme une puissante décharge d'artillerie, se fait entendre jusqu'à Martigny-Bourg et lance ces trois infortunés à 30 mètres de distance. Maurice Guex a les mains brisées, un œil perdu et plusieurs autres blessures assez graves. Les deux autres ne sont pas atteints aussi grièvement.

Séances du Conseil d'Etat.

Ensuite de la décision du 23 décembre du Conseil national concernant l'élection du 5 du dit mois dans le 47^{me} arrondissement, le Conseil d'Etat porte un arrêté fixant au 13 janvier prochain la reprise de l'élection pour la nomination d'un conseiller national.

— M. le chanoine et Dr en théologie Abbet, curé de Sion, est nommé professeur de droit canon à l'école de droit.

— Un officier civil est condamné à payer le montant de fr. 56 à titre d'amende, somme représentant les frais faits pour les deux inspections qui ont été ordonnées par suite de la mauvaise tenue de son bureau.

— M. Cyrille Joris, d'Orsières, est nommé dépositaire des minutes notariales de feu son père, M. Fidèle Joris.

Confédération Suisse

Assemblée fédérale.

Les Chambres fédérales ont terminé la veille de Noël leur session d'hiver et se sont ajournées au 14 avril.

La loi sur l'alcoolisme a pu être achevée dans cette session, de sorte qu'à moins que le referendum ne soit demandé et ne lui soit contraire, elle pourra entrer en vigueur dans le courant de l'année 1887.

La loi sur la poursuite pour dette et la faillite n'a pu être discutée qu'au Conseil des Etats. Une commission du Conseil national l'examinera dans le courant du prochain mois de mars; le projet sera ainsi déposé sur le bureau du Conseil national dès l'ouverture de la session extraordinaire d'avril.

Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral a nommé consul suisse à Alger M. Borgeaud (Vaud), directeur des études de l'école d'agriculture de Rouiba (arrondissement d'Alger.)

Voici la répartition des départements du Conseil fédéral pour 1887 :

Politique, M. Droz ; intérieur, M. Schenk ; justice, M. Ruchonnet ; militaire, M. Hertenstein ; finances, M. Hammer ; commerce, M. Deucher ; postes, M. Welti.

Bruits de guerre. — On nous assure, dit le *Journal de Genève*, que le Conseil fédéral aurait donné ordre aux Départements militaires cantonaux de faire confectionner les uniformes non seulement pour le contingent de 1888, mais encore pour la classe de 1889. Les bureaux de péages auraient de leur côté reçu l'ordre de ne pas laisser sortir de notre territoire des convois de chevaux de quelque importance avant d'avoir reçu une autorisation spéciale de l'autorité fédérale.

VARIÉTÉS

Un nouveau catéchisme.

Le candidat clérical au Conseil national ne pouvait mieux faire, pour se recommander à son peuple très chrétien, que d'écrire lui-même son apologie et cela sous forme de questions et de réponses tout comme dans le catéchisme du diocèse.

C'est un grand homme M. Henri Bioley, c'est un rare administrateur, un profond penseur, un littérateur distingué auteur d'une préface seulement, un politique rendant des points à Bismarck, un juge intègre et actif surtout. C'est l'enfant gâté du bon Dieu et notre sainte Mère l'Eglise le porte sur ses genoux.

Aux questions de ce catéchisme de l'*Ami du Peuple* nous voudrions proposer d'ajouter les suivantes que le clergé valaisan appréciera. Heureux si nous pouvons ajouter quelques fleurs à la couronne du grand homme.

Question. — *Où est né M. Bioley ?*

Réponse. — A Massongex, tout près de Monthey.

Q. *Que fit Henri dès son jeune âge ?*

R. Il faisait la joie de ses parents, allait à l'école, puis il entra dans cette sainte et savante maison que l'on nomme l'Abbaye de St-Maurice. Là, sous les regards de Dieu, il garda la pureté de son cœur et se prépara par de fortes études à défendre la religion contre les radicaux.

Q. *Que fit-il ensuite ?*

R. Sorti de cette maison il fit à Sion ses études de droit. Il fuyait les camarades qui n'avaient que le goût du jeu et de la boisson et travaillait à acquérir les profondes connaissances juridiques qui en font un si bon juge d'instruction.

Q. *Quelles étaient alors les opinions d'Henri ?*

R. Sa nature diplomatique lui eut bientôt suggéré l'idée de se tourner vers le clergé, car les prêtres ont du pain sur la planche en raison directe de leur vœu de pauvreté. On prétend que l'argent du clergé lui a même rendu de bons services ; mais cette opinion est discutable, car Henri n'est pas un Chinois.

Q. *Ses études de droit terminées que fit Henri ?*

R. Il se rendit à Monthey où il fut l'avocat et le notaire de la fameuse banque du Valais. Mais celle-ci n'ayant pas tardé à culbuter, (Dieu châtie ceux qu'il aime) Henri songeait à entrer dans les ordres religieux, la vie laïque ne lui plaisait plus.

Q. *Pourquoi n'a-t-il pas donné suite à ses projets ?*

R. Frappé des vertus que l'apôtre Cyprien pratiquait dans la vie civile et même dans le mariage, il prit femme à Monthey, y devint spontanément bourgeois et beau-frère du saint apôtre.

Q. *Qu'arriva-t-il ensuite ?*

R. Malgré son jeune âge, le Grand-Conseil aux abois après le désastre de la banque, appela spontanément Henri au Conseil d'Etat. Dans cette circonstance, comme dans toutes celles de sa vie, le grand homme n'a fait que se résigner : *Vox populi, vox Dei !*

Q. *Quels sont les principaux traits qui caractérisent son passage au Conseil d'Etat ?*

R. L'histoire n'en parlera jamais.

Q. *Pourquoi et comment Henri a-t-il quitté le Conseil d'Etat ?*

R. Parce que sa vie était en danger ; sa modestie ayant risqué plusieurs fois de l'étouffer, Henri ne songeait plus qu'à prendre du repos et à se retirer des affaires publiques lorsque, toujours spontanément, le tribunal d'appel l'appela aux fonctions de juge-instructeur du district de Monthey. Malgré sa répugnance à rentrer dans les affaires publiques H. B., pour se rendre aux vœux des Monthey-sans, finit par accéder à leur désir.

Q. *Comment la justice est-elle administrée à Monthey ?*

R. Elle est si prompte et si bien rendue que l'on a supprimé les 24 heures accordées autrefois aux condamnés pour maudire leur juge.

Q. *Que savez-vous encore ?*

R. Après deux ans passés dans la magistrature, Henri voulait se reposer. Dans ce but à ce qu'assure un de ses amis, il fit l'acquisition d'une villa assez éloignée de Monthey, pour rester en *Flacés*. Mais le conseiller national Joris étant décédé, le peuple, encore spontanément désigna Henri comme son successeur.

Q. *Que fit Henri ?*

R. Il pleura beaucoup sur la mort de son fidèle ami, voulut d'abord refuser de lui succéder, mais, ne pouvant résister à l'enthousiasme du peuple qui spontanément s'était porté en foule aux urnes, il finit par accepter.

Q. *Que fit Henri à Berne ?*

R. Rien.

Q. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que l'ours bernois n'est pas si aimable que la mule du pape et qu'il a rechigné H. quand celui-ci a fait mine de vouloir lui faire une caresse.

Q. *Qu'advint-il alors ?*

R. Toujours résigné H. se consola en pensant que si tous les chemins conduisent à Rome tous ne vont pas à Berne ; on l'entendait seulement à de longs intervalles soupirer tout bas en murmurant : O. MARIA HILF !

Q. *Comment en attendant occupe-t-il ses loisirs ?*

R. Dans la douce et modeste contemplation de sa personne et en faisant part à ses amis, par la voie de son journal, des nouvelles vertus et qualités qu'il se découvre tous les jours.

Q. *Que faut-il donc croire pour être sauvé ?*

R. Il faut croire qu'Henri Bioley est de Monthey, qu'il est doux et humble de cœur, qu'il est modeste, loyal et impartial ; que, sans ambition, il a cherché à rendre des services à son pays et non à occuper des places lucratives ; que tout ce qui le concerne a été fait spontanément et qu'il a été créé et mis au monde pour défendre la religion, pourfendre les radicaux et anéantir les francs-maçons. — Amen !

ANNONCES.

AVIS MÉDICAL.

Le soussigné a l'avantage de porter à la connaissance de l'honorable public de la contrée, que dès à présent, outre ses consultations ordinaires il en donnera aussi pour les maladies des yeux. Il sera assisté par le Dr B. Tschlenoff, oculiste (élève du prof. Hirschberg de Berlin). Tous les jeudis matin consultations gratuites pour les pauvres.

Monthey, Villa Places, 24 décembre 1886.
8-1 Dr Stanislas KRUPSKI.

CIGARES DE HAMBOURG

Gazela

Ce cigare se recommande à tout fumeur par sa bienfaisance; il brûle très régulièrement, a un fin arôme et le goût très doux. En vente au prix de fabrique à fr. 30 le mille, fr. 3 20 le cent chez *Friederich Curti, à St-Gall.*

(H6071Z)

1-1

Breuvage pour vaches vèlées

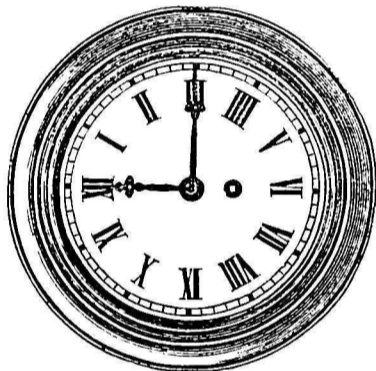
de Caspari, pharmacien, à Vevey, nettoie admirablement les bêtes, guérit et préserve de la fièvre, suite du vèlage. Bonifie le lait, en augmente la quantité. Puissant apéritif et fortifiant.

Expédié par boîte de 1 fr. 20, franco, par 5 boîtes. - Pharmacie St-Martin, Vevey

A la même pharmacie:

LINIMENT ST-MARTIN

Spécifique certain, employé avec succès contre les rhumatismes des porcs. - Prix du flacon, 1 fr. 50. H286V 16-2



Si vous voulez faire un **cadeau utile pour Noël et Nouvel-An** c'est de nous commander une belle

PENDULE

sonnant les heures et les demies à 15 francs.

Jolie pendule ronde, diamètre 24 centimètres, marchant 36 heures, à ressort, sans poids, se remontant avec clef; forte sonnerie des heures et demies, sur ressort timbre ou encore

La même pendule, avec sonnerie et réveil en même temps, diamètre 28 cent.

à 20 francs.

également à ressort. Qualité garantie. Emballage gratis.

DESSAULES & FILS

successeurs de DESSAULES frères.

Grands magasins de pendules, régulateurs et réveils et fabrique de montres garanties

Maison de confiance, fondée en 1873, à CERNIER (Neuchâtel).

N'achetez rien sans avoir demandé nos prix courants illustrés ou quelques échantillons dans nos articles montres, bijouterie, etc., que nous envoyons franco sur demande.

(H4997J)

5-5

On demande à l'imprimerie du Confédéré un jeune homme intelligent comme apprenti.

Nouvel-An!!

JOSEPH GÉROUDET & FILS, SION

Nappes et serviettes en qualité extra, magnifiques dessins genre pour étrennes.

Serviettes. à fr. 10; 15,50; 16,80; 18.

Nappes: fr. 3,10 4. et 5,50 le mètre.

Envoi franco d'échantillons dans tout le Valais.

Cacao Van Houten

pur et soluble, en poudre

Se vend dans toutes les meilleures pharmacies, épiceries, confiseries et chez les marchands de comestibles et drogueries.

A Fr. 4 — la boîte de 1/2 kg. net

„ „ 2 20 „ 1/4 „ „

„ „ 1 20 „ 1/4 „ „

En vente chez MM. Henri RIBORDY et Xavier ZIMMERMANN, pharmacien (O565B) 3-3

ETRENNES MUSICALES.

LE CHANTEUR ROMAND

Nouveau recueil contenant:

I^{re} partie. — 24 romances et mélodies à une ou plusieurs voix.

Le Sentier perdu. — Le rouet. — La première neige. — Beaux rêves d'or. — Avril revient! — Solitude. — etc., etc., et des fragments des Cantates GRANDSON ET DAVEL.

II^e partie. — 30 chants nouv. et inédits.

Chants pour réunions et fêtes patriotiques. — Chants de Sociétés: Club alpin. — Etudiants. — Instituteurs. — Secours-mutuels. — Gymnastes. — Pompiers et Sauveteurs. — Soc. de chant. — Vélocistes. — Chansons militaires: L'école militaire (recrues). — L'Elite. — La Landwehr. — Sujets divers: Le cigare de Grandson. — La milaine. — La vigne. — Le guillon. — L'abbaye. — L'armille. — Nos vins romands. — Le Suisse à l'étranger, etc., etc.

un joli volume élég. relié

contenant la musique des 54 Numéros

Prix: 2 francs.

Adresser les demandes à l'auteur,

H. GIROUD à St-Croix (Vaud)

et dans les librairies et magasins de musique.

Quatre mélodies nouvelles

grande édition illustrée, piano et chant.

Le récit du Mobile (Souvenir de 1871.) .. 1.—

L'arbre de Noël. 1.—

Voici la nuit! Nocturne à deux voix. 1.50

Mélancolie. Trio, chant, piano, violon, ad lib. 1.50

(Les quatre mélodies, 4 fr.)

6-3

(H3884)

Avis

Le soussigné avise l'honorable public qu'il repique les fourneaux en pierre et réparations.

Travail soigné.

3-3

Ferdinand ZONI.

SAVONS

Dans toutes les pharmacies

NEMO

Contre les maladies de la peau.

CHOCOLAT Séchaud MONTREUX.

(A PRIMES)

Le soussigné prévient l'honorable public qu'il vient de recevoir un beau choix de marchandises dans les articles suivants: Manchons pour dames, fillettes et enfants ainsi que boas et pèlerines.

Chapeaux et ceintures pour Messieurs les ecclésiastiques.

Chapeaux apprêtés et souples pour Messieurs, jeunes gens et enfants.

Se recommande

3-3

GERMAIN ARLETTAZ.

AVIS.

M. CHARLES VELLINO

avise l'honorable public de Sion qu'il a repris ses leçons de musique, rue du Grand-Pont maison Boll.

H. BUJARD

Chirurgien-Dentiste, à Aigle

Recevra tous les 15 jours à l'hôtel de la Poste, à Sion, dès le 6 novembre courant.

Extraction des dents sans douleur et sans endormir, par le moyen de la cocaïne; plombages, aurifications, dentiers d'après les nouveaux procédés.

7-3

M. G. d'Angreville

chirurgien-dentiste à St-Maurice

Est à Sion tous les samedis, Hôtel du Midi à Monthey tous les mercredis Hôtel de la Croix d'Or; à Martigny, tous les lundis, Hôtel de l'Aigle.

Extractions sans douleur par la cocaïne, plombages, dentiers en tous genres, dents à pivot.

6-5

Aloys Calpini

Confiseur-pâtissier, Sion

Avise l'honorable public de Sion et des environs qu'il livre dès aujourd'hui au comptant un grand choix de confiseries et de desserts pâte au prix de fabrique,

3-3

Marchandises fraîches et de 1^{er} choix.

RESTAURANT ET PENSION TAVERNIER, Sion.

Escargots préparés. — Choucroute de Berne Fondue de Fribourg.

3-6

AVIS IMPORTANT

pour les personnes affligées d'hernies

L'emplâtre herniaire, fabriqué par le Docteur KRUSI-ALTHERR, à Gais, Canton d'Appenzell, et le plus sûr remède connu pour guérir les hernies. Des milliers de personnes attestent par des certificats leur parfaite guérison. Pour une hernie récente, un seul emplâtre suffit parfois; pour une ancienne ou double hernie plusieurs emplâtres sont nécessaires.

Se trouve en vente: à Martigny, à la pharmacie Morand; à Brigue, à la pharmacie Gensch. On trouvera à l'expédition de ce journal un traité abrégé sur l'art de guérir les hernies et contenant un grand nombre de certificats.

Piano.

A VENDRE un excellent piano neuf, à des conditions très avantageuses. — S'adresser au Bureau du journal.

IMPRIMERIE JOSEPH BEEGER. — SION.